

Alex. Defoy
Travaux Publics

L'IMPARTIAL

ORGANE DE LA DIVISION MONTARVILLE

Toute communication relative au Journal devra être adressée à J. B. ROULLIARD, Longueuil.

J. B. ROULLIARD, Directeur.

VOL. I.

LONGUEUIL, JEUDI 5 FEVRIER 1885.

No. 8. ROULLIARD & CIE. Propriétaires.

L'Impartial

LONGUEUIL, 5 FEVRIER 1885.

La ligne courte et le Great Eastern.

C'est avec un extrême plaisir que nous avons vu toute la grande presse s'accorder à dire, que le sort de la ligne serait définitivement fixé à la session actuelle.

Les députés de la province de Québec veulent absolument que les travaux de ce chemin commencent au plus tôt, et qu'enfin, notre province ait sa bonne part dans les travaux qu'a occasionnés le Pacifique comme dans la prospérité qu'il crée partout où il passe.

Tout fait prévoir que la lutte sera extrêmement chaude sur le sujet. Les députés d'Ontario n'ont pas grand intérêt dans la question, et ils pourront se faire cabaler tout à leur aise.

Les députés des provinces maritimes sont au contraire très intéressés; sous ce rapport, ils sont à peu près comme nos représentants.

Il n'y a pas de doute qu'il se joue beaucoup de ficelles en dessous, et que les promoteurs de chaque projet soulèveront tout pour atteindre leur but.

D'après nous, il y aurait trois projets qui semblent prédominer dans l'opinion publique.

Le premier serait de traverser à Lachine, de se servir du *South Eastern* jusqu'à Sherbrooke, puis, l'*International* de M. Pope, ensuite passer dans le Maine pour aller s'échouer à Portland, à Bangor, ou d'une manière encore plus favorable pour ce projet, de se rendre à quelque port du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse.

Le second projet serait celui que nous favorisons: traverser à Lachine, suivre la Rive Sud jusqu'à Québec, se relier à l'Intercolonial et aboutir à Halifax.

Le troisième projet serait de se servir du chemin de fer du Nord, traverser de Québec à Lévis, et descendre à Halifax par l'Intercolonial.

Nous nous réservons le droit de discuter le troisième projet dans notre prochain numéro.

Examinons pour aujourd'hui le plan de M. Pope; car, on dit qu'il est le plus fervent promoteur de ce tracé.

A notre point de vue, cette ligne nous semble d'une impossibilité complète.

On veut encore favoriser les cantons de l'Est; mais, est-ce que les *townships* n'ont pas eu leur part dans les présents de l'Etat? Subventions pour leurs chemins de fer, chemins de colonisation, argent dépensé pour l'émigration qui n'a profité qu'à eux seuls, lois spéciales pour encourager et protéger leurs colons, ils ont tout eu; il est temps que les deniers publics soient distribués partout et plus équitablement.

Ensuite, on voudrait encourager une ligne qui passerait en partie sur le territoire des Etats-Unis? Mais ce serait là un grand pas vers l'annexion! Comment? Nous allons subventionner un chemin de fer qui profiterait à la République voisine? Soyons plus égoïstes et moins généreux.

Mais que n'a-t-on pas dit contre le gouvernement McKenzie qui voulait faire passer le Pacifique canadien sur le territoire américain pour une distance plus ou moins longue? Dans le temps, on a assez crié que M. McKenzie a été forcé d'abandonner son projet.

Et aujourd'hui, que veut-on faire?

Qu'est-ce que la ligne courte, sinon la continuation réelle du Pacifique? Est-ce que ce qui était mauvais il y a dix ans, serait devenu bon aujourd'hui? Non. Le bon sens populaire est là, et il forcera la députation à se prononcer en masse pour une voie ferrée quelqu'elle soit, qui au moins aura le mérite d'être canadienne en tout et partout.

Maintenant pour en revenir à nous justifier de nous attacher à notre projet, le chemin de la rive sud, citons quelques chiffres qui raisonneront bien plus brutalement que de longues phrases.

Voici ce que la Puissance a dépensé jusqu'en juin 1881 pour aider les chemins de fer dans les différentes provinces:

Province d'Ontario.	
Le Grand Tronc — proportion pour Ontario.....	\$ 9,142,633
Le Pacifique.....	30,000,000
Le Canada Central.....	1,430,660
Nous arrivons à un total de.....	\$40,583,293
ou pour chaque habitant d'Ontario, \$25.03.	

Province de Québec.	
Le Grand-Tronc — proportion pour Québec.....	\$ 6,000,000
L'Intercolonial — do.....	10,000,000
Total \$16,000,000 — Pour chaque habitant, \$13.43.	

Provinces Maritimes.	
L'Intercolonial — proportion.....	\$28,974,652
Le Windsor et Annapolis.....	1,089,674
Total \$30,064,326 — pour chaque habitant, \$44.64.	

On voit donc qu'aucune ligne locale dans Québec n'a été subventionnée, mais que le contraire a eu lieu ailleurs.

Au mois de juin 1881, les divers gouvernements provinciaux avaient dépensé les montants suivants pour diverses lignes locales:

Ontario.....	\$ 4,288,037, ou \$ 2.64 par âme.
Québec.....	13,313,242, ou 11.18 par âme.
Nouv-Brun.	2,183,000, ou 7.64 par âme.
Nouv-Ecosse....	1,849,420, ou 4.76 par âme.
Depuis, Québec a payé au total de \$3,000,000; ce qui lui donne un total de \$16,000,000.	

Cet état prouve clairement que la province de Québec a bâti elle-même ses chemins de fer, tandis que la Puissance a bâti presque tous ceux des autres provinces.

Plaçons maintenant en vue les recettes des grands chemins de fer canadiens, et voyons quelles seraient celles du *Great Eastern*, en les calculant sur la même base:

Le Canada Southern gagne par mille \$11,191	
Le Grand Tronc.....	8,717
Le Great Western.....	5,293
Le chemin du Nord (1882) do.....	3,709
Moyenne des lignes canadiennes de plus de 250 milles.....	6,686
Dans-lesus de 100 milles do.....	5,209

Si le *Great Eastern* était encouragé comme le Canada Central, ses grosses recettes seraient de \$2,238,200, son surplus probable, de \$895,280, comme le Grand Tronc, ses recettes seraient de \$1,743,400 son surplus, de \$697,360, comme le Great Western, ses recettes seraient de \$1,058,600, son surplus, de \$433,540 comme le chemin du Nord, ses recettes seraient de \$740,000, et son surplus, de \$296,000.

Ce calcul est fait en supposant que le *Great Eastern* irait de Lévis à Rouses-Point, en passant par Longueuil, distance de 200 milles; or pour continuer ces 200 milles de chemin de fer, il faudrait émettre des débiteurs pour \$4,000,000 qui à 5 o/o produiraient un intérêt annuel de \$200,000; or, toutes les probabilités sont que la ligne rapporterait au moins \$300,000 de recettes nettes chaque année; ce qui couvrirait bien au-delà les intérêts annuels, même à 5 o/o.

Nous livrons ces chiffres à l'ap-

préciation du public, pour qu'ils les étudie et en prennent une sérieuse connaissance. Nous continuerons avec les chiffres encore à étudier et protéger autant que possible la ligne du Grand Oriental ou Great Eastern.

LA SESSION.

Comme nous l'avons annoncé dans notre feuille de la semaine dernière, le parlement fédéral s'est ouvert jeudi dernier. Le programme officiel mentionne un assez grand nombre de mesures que le gouvernement doit soumettre durant la présente session à la considération des chambres. Plusieurs de ces mesures concernent le Nord-Ouest. Il est aussi question de différents projets de lois sur les faillites, les compagnies d'assurance et la représentation dans le parlement. Un autre projet, important pour les cultivateurs sera aussi soumis à la députation. Cette loi aurait pour but de créer de nouvelles dispositions tendant à protéger les animaux contre les maladies contagieuses. Une loi de cette nature est devenue nécessaire. Car si nous voulons que les animaux de nos fermes nous donnent de bons bénéfices, si nous voulons conserver les marchés qui nous sont ouverts, nous devons faire tout en notre pouvoir pour préserver nos troupeaux de toutes maladies qui les font dépérir et leur ôtent une bonne partie de leur valeur commerciale. Nous croyons qu'une loi sur ce sujet préparée avec tout le soin que comporte son importance produirait d'heureux résultats et nous nous ferons un devoir de reproduire dans nos colonnes les dispositions de cette loi lorsqu'elle sera soumise à la discussion.

Les nouvelles reçues d'Ottawa annoncent que le travail de la session va se faire avec célérité. Les rapports des départements sont presque tous imprimés et distribués et l'on croit que l'état financier sera soumis vers le quinze février. Tant mieux pour tout le monde. — Ce système est le seul rationnable et nous n'avons jamais compris l'opportunité de convoquer les chambres pour discuter des mesures qui n'avaient pas même encore été mises à l'étude par les personnes qui devaient les préparer. Nous croyons que le ministère est entré dans la bonne voie, que l'ouvrage de la session est préparé, c'est pourquoi nous répétons, tant mieux pour tout le monde.

La Cour de Circuit, présidée par Son Honneur le Juge Caron, vient de rendre une décision importante pour les cultivateurs, dans une cause où MM. Prevost & al étaient appelants, et MM. Bernard & al, intimés. Les appelants se plaignaient de la décision du bureau des délégués des comtés de Vercheres et Chambly qui annulait un procès-verbal fait sous les circonstances suivantes.

Sur requête de certains contribuables de la paroisse de Belœil, un surintendant spécial fut nommé aux fins de préparer un nouveau procès-verbal pour un certain pont situé entièrement dans les limites de la paroisse de Belœil. Le surintendant donna des avis, requis par l'article 796 du Code Municipal, à la porte de l'église de Belœil et procéda à l'examen des lieux et à l'audition des parties intéressées de la paroisse de Belœil. A cette réunion, les intéressés de la paroisse de Belœil avertirent le surintendant que certaines personnes devaient être appelées à contribuer à la construction de ce pont. Le surintendant, après avoir entendu ces récla-

mations et après avoir examiné certains procès verbaux, fit un procès verbal par lequel il appela certains habitants de la paroisse de St-Basile à contribuer à ce pont. Ce procès verbal fut transmis au bureau des délégués qui mit de côté ce procès-verbal vu que le surintendant n'avait pas donné d'avis aux intéressés de St-Basile.

Cette décision du bureau des délégués était appuyée sur l'article 796 du Code Municipal qui dit: "Le surintendant spécial doit convoquer, tenir et présider une assemblée publique des contribuables intéressés dans l'ouvrage projeté, au jour, à l'heure et au lieu qu'il a fixé et dont il a donné avis public."

Les Appelants, froissés de la décision du bureau des délégués, la portèrent en appel en disant que le surintendant n'était pas obligé de donner avis aux intéressés de St-Basile et qu'il pourrait, nonobstant l'article du code qui vient d'être cité, inclure les contribuables de St-Basile dans ce procès verbal. Les intimés, d'un autre côté, soutenaient qu'en vertu de l'article du Code Municipal, le surintendant était tenu de donner des avis aux intéressés, à ceux de St-Basile comme à ceux de Belœil, qu'il était tenu de convoquer et entendre toutes les parties intéressées qui se présentaient devant lui et qu'il ne pouvait pas rendre une décision ou préparer un procès-verbal sans que toutes ces formalités aient été accomplies. Les intimés ajoutaient que les contribuables de St-Basile avaient autant droit à un avis de la part du surintendant que les contribuables de Belœil.

Son Honneur le Juge Caron, après avoir entendu les parties, décida que les intéressés de St-Basile n'avaient pas droit d'exiger l'avis requis par l'article du Code Municipal et qu'on pouvait les appeler à contribuer à la confection des ponts sans leur avoir donné un avis préalable de cette demande.

Cette décision est sans appel.

SEMI-EDITORIAL.

L'ouverture des Chambres a eu lieu jeudi dernier, à Ottawa, avec la pompe et le cérémonial ordinaires.

Le discours du Trône est assez fade et n'annonce rien de nouveau; c'est dans l'ordre. Jamais un ministre ira dire de suite quels sont ses projets, et comment il s'y prendra pour les faire passer.

M. Linière Taschereau a proposé la réponse au discours du Trône. Il a fait son début d'une manière très honorable pour lui; il a complètement éclipsé le second, M. Townsend, qui aurait assez bien dit, lui aussi, parait-il.

Une déclaration de sir John Macdonald que nous enregistrons de suite; c'est que le Pacifique Canadien ne demandera rien au Parlement à cette session-ci. *Gratias agimus tibi!*

L'hon. Théodore Robitaille, ex-lieutenant-gouverneur de Québec, vient d'être nommé sénateur, à la place de son frère qui se case dans le fromage ministériel. On pourra dire de l'hon. T. Robitaille, que c'est un homme *veinard*, ou bien que c'est un homme très capable.

Le dévoilement de la statue érigée en l'honneur de sir Geo. E. Cartier, à Ottawa, a eu lieu jeudi dernier avec un éclat et un enthousiasme extraordinaires. Sir John et sir Hector ont parlé tous deux, et très bien. Il y avait une foule énorme, députés, sénateurs, citoyens, conseil municipal d'Ottawa, parents du patriote

honoré, représentants des clubs Cartier de Montréal, Québec, etc., etc.

Cartier a bien mérité cet hommage, car il fut de beaucoup le plus capable des hommes d'Etat canadiens.

Une remarque en passant. Parmi ceux qui brûlaient l'encens, autour de la statue du grand patriote, on en a reconnu qui lui avaient lancé des pierres dans son élection en 1872.

L'hon. juge Johnson a condamné un hôtelier dans ces circonstances-ci. Une femme lui avait fait défense formelle de vendre aucune biisson à son mari, ivrogne d'habitude. L'hôtelier ne s'en occupa pas, et continua à lui en vendre. La femme le poursuivit, et la Cour vient de le condamner à payer \$200 de dommages et les frais. Voilà un verre qui coûte cher!

L'hon. juge Papineau s'est prononcé fortement contre ceux qui font le métier d'engendrer des procès entre leurs concitoyens. Dans une cause de Charrette contre Brunelle, un des témoins avait excité Brunelle et lui avait conseillé d'injurier Charrette. Ceci fait, il va trouver Charrette et lui conseille de poursuivre Brunelle en dommages.

La Cour a certainement raison de blâmer fortement ces gens sans pitié qui causent tant de ruines partout où ils sont.

Assemblée municipale à Longueuil.

Lundi dernier, les contribuables de Longueuil se sont réunis en foule à l'hôtel de ville pour discuter les affaires municipales.

M. J. Bte. Labonté a été unanimement choisi comme président de l'assemblée.

M. B. Normandin, maire sortant de charge, a résumé brièvement toutes les affaires municipales agitées depuis la dernière élection. Voici un résumé: Après avoir donné un état du budget, je déclare que les finances sont en bonne voie de guérison. Je ne crains rien de l'affaire Crevier, et j'ajouterai que la ville en est responsable toute entière, puisqu'elle a voté le règlement. J'ai payé le premier versement que Crevier devait à la corporation, parce qu'il avait pour au moins \$10,000 de moulins en mains, et que je voulais encourager les ouvriers. Si je n'ai pas assisté aux ventes judiciaires de la propriété Crevier, c'est que l'avocat de la corporation ne nous en avait pas avertis. J'ai été arrêté pour parjure; mais j'ai eu l'honneur d'être acquitté avec honorabilité, et je réfère mes adversaires au jugement de M. Desnoyers. J'ai poursuivi ou fait poursuivre M. Sharpe que sur le conseil de nos avocats et dans le seul but de protéger les charretiers de Longueuil; j'ai réussi à faire taxer et payer la compagnie de Navigation de Longueuil, et j'espère que ce printemps M. Filgae mettra un nouveau bateau pour faire le service entre Longueuil et Montréal.

M. le capt. Bourdon prit ensuite la parole; voici en peu de mots, le sens de son discours: J'accuse M. B. Normandin d'avoir fait perdre \$12,000 à la ville de Longueuil avec l'affaire Crevier, puisqu'il a travaillé plus que tout autre à faire adopter cette affaire. Moi, j'ai toujours été contre, parce que M. Crevier ne nous donnait pas toutes les garanties nécessaires. J'accuse le maire actuel d'avoir négligé d'avertir le conseil de la fautive position où se trouvait M. Crevier. Il a été trouver M. Crevier pour prendre des arrangements en dépit du conseil; et cette entrevue a été cause d'un procès qui a coûté \$250 à la corporation. Je suis en faveur d'ériger